



# Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## Le Ministère du Logement de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

lancent un appel à candidatures parmi

### les paysagistes (h/f)

pour exercer la mission de paysagiste-conseil de l'État, notamment définie par la circulaire du 2 mai 2012 (circulaire téléchargeable à l'adresse suivante : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir\\_35327.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/05/cir_35327.pdf), auprès des services en charge de la mise en œuvre de leurs politiques au niveau central, régional ou départemental.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'une habilitation de paysagiste reconnu par l'IFLA et posséder au minimum, à la date du 1er janvier 2016, huit (8) années révolues d'expérience professionnelle en tant que paysagiste à titre libéral ou comme associé dirigeant d'une agence de paysage ou d'urbanisme, et exercer actuellement à ce titre.

Ils devront posséder une expérience éprouvée et diversifiée dans le domaine du paysage et également dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires leur conférant une compétence reconnue. Cette compétence professionnelle doit leur permettre d'éclairer les décisions et de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage, de respect de l'environnement, de la qualité de l'aménagement urbain, de développement durable ainsi que de renouvellement urbain. Ils doivent faire preuve d'un intérêt pour le service public, d'un sens développé du conseil, de la pédagogie, de la négociation et d'un esprit stratégique. Le permis de conduire un véhicule automobile est nécessaire.

**Les critères de jugement des candidatures seront :**

1. La conformité aux critères de formation et d'expérience professionnelle
2. L'aptitude à la pédagogie, au conseil et à la communication
3. L'expérience professionnelle en matière de projet, de démarches paysagères, de pédagogie et de conseil
4. La connaissance des institutions, des politiques publiques et des enjeux associés
5. La motivation pour l'exercice de la mission.

Chaque candidat retenu s'engage à n'avoir aucune autre activité professionnelle dans le département ou dans la région administrative où il exercera la mission de paysagiste-conseil. Le siège de son agence ne pourra pas être situé dans son territoire d'exercice en tant que conseil de l'État. Il s'agit d'une mission exercée à titre personnel sous forme de vacations journalières, généralement à raison de deux jours par mois en moyenne.

A l'issue du recrutement, les candidats retenus seront inscrits sur une liste d'aptitude et seront affectés en fonction des besoins de l'administration. Tout poste proposé à un paysagiste-conseil nouvellement recruté et refusé entraîne son placement d'office en disponibilité pour un an. Un nouveau poste lui est ensuite proposé. Un nouveau refus, non motivé par des circonstances exceptionnelles, vaudra démission.

Le paysagiste-conseil est positionné auprès du directeur départemental des territoires (et de la mer) ou du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou d'un directeur d'administration centrale. Il a le statut de " personnel salarié non titulaire du secteur public " et signe un contrat d'une durée d'un an renouvelable. Afin d'assurer efficacement cette mission auprès des services, la durée d'affectation sur un même poste est de 5 ans minimum et de 8 ans maximum.

**Composition du dossier de candidature - à fournir en trois exemplaires identiques :**

Il s'agit d'un dossier personnel. Le même dossier ne peut donc être présenté par deux candidats.

Chaque dossier comportera :

- Une fiche de renseignement synthétique, à compléter selon le modèle à télécharger à l'adresse suivante : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Concours-et-ecoles](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Concours-et-ecoles)
- Un *curriculum vitae* détaillé. Il devra notamment faire apparaître les diplômes obtenus et leur date d'obtention. Il sera accompagné :
  - d'une photo - d'une copie du diplôme ou de l'habilitation de paysagiste - du justificatif de l'exercice libéral en France, ou de l'exercice en tant qu'associé d'une société (soit la fiche de situation INSEE ou un extrait Kbis de moins de 3 mois (<http://www.insee.fr/>).
  - Une lettre de motivation accompagnée d'une note d'une page faisant apparaître les liens entre sa pratique professionnelle et les politiques publiques relevant du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.
- Un document (maximum 20 pages) sur les réalisations, dans chacun des dossiers, illustrant la diversité de l'activité : projets et/ou études de paysages, d'urbanisme, d'aménagement, espaces publics, atlas, chartes, plans de paysage, PLU, actions de pédagogie ou de conseil, présentant des photos et des documents graphiques, format A4 uniquement.

Pour les études et projets conçus en équipe, le rôle exact du candidat et les noms et rôles des partenaires seront précisés.

*Une copie de la fiche de renseignement et le curriculum vitae détaillé seront envoyés en format PDF par fichier à : [Bec.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Bec.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr)*

**Tout dossier incomplet ou ne satisfaisant pas aux conditions exigées sera rejeté et ne sera pas examiné.**

Seuls les dossiers recevables seront examinés par une commission technique dont la composition sera définie par l'administration. Cette commission sélectionnera les dossiers des candidats qui seront admis pour un oral devant un jury de sélection.

**Les auditions auront lieu les 6 et 7 juin 2016.**

#### RÉCEPTION

#### DES CANDIDATURES

Les dossiers sous pli cacheté, comprenant obligatoirement toutes les pièces et informations mentionnées ci-contre et portant la mention «sélection de paysagistes-conseils de l'État», seront déposés

**au plus tard le jeudi  
10 mars 2016 à 16h30**

ou adressés par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi)

**uniquement à l'adresse  
ci-dessous :**

Ministère de l'Écologie,  
du Développement  
durable et de l'Énergie

Ministère du Logement,  
de l'Égalité des territoires  
et de la Ruralité

Direction générale  
de l'aménagement,  
du logement et  
de la nature

Sous direction de la  
performance  
Bureau des emplois  
et des compétences

A l'attention de Nathalie  
TIAN - Pièce 02.53/54

Tour Séquoia, 1 place  
Carpeaux - 92055 Paris  
la Défense Cedex

**Des renseignements  
complémentaires  
pourront être demandés  
par courriel à :**  
**Bec.Dgaln@  
developpement-durable.  
gouv.fr**